

Nègre de l'usine,
Forçat de la mine,
Hôte du champ,

L'AVANT-GARDE

Lève-toi peuple puissant!
Ouvrier prends la machine,
Prends la terre paysan.

Ch. Keller.

Organe de la Fédération française

de l'Association Internationale des Travailleurs.

Pour toutes communications s'adresser au comp. **Louis Pindy**, fondateur en métaux, rue Fritz Courvoisier 31 Chaux-de-Fonds (Suisse); **autant que possible par l'intermédiaire d'un ami habitant l'étranger.**

Avis important.

Ensuite d'une décision prise au Congrès de la Fédération française „l'Avant-garde“ servira désormais des abonnements pour la France aux prix suivants :

Trois mois	2 francs,
Six mois	4 „
Un an	8 „

Des numéros d'essai parviendront aux personnes que nous saurons dévouées à la cause ouvrière. Celles de ces personnes qui voudront s'abonner au journal, n'auront qu'à renvoyer au compagnon Pindy le numéro écrit à la main que portait l'exemplaire qu'elles ont reçu, et le montant de leur abonnement en timbres-poste.

Il y a des gens qui, en l'année 1877, croient encore à la sincérité du régime parlementaire. On n'est pas plus naïf.

Aussi, le 14 octobre était pour eux une belle et décisive journée. Le soir du 15, ils se sont endormis sur leur victoire électorale comme sur un oreiller moelleux, et le lendemain, ils sont allés, radieux, pour y trouver la démission du ministère, fouiller tous les recoins du *Journal officiel*. Cette démission n'y était pas. C'est un scandale! disaient les uns. C'est la violation de toutes les règles parlementaires! disaient les autres. Nous le reconnaissons volontiers; mais, le cabinet n'en reste pas moins debout. Le ministère du 18 mai a ses raisons pour présider aux élections départementales du 4 novembre. Le ministère du 18 mai dit comme son maître: J'y suis, j'y reste! — C'est un ministère crampon.

Cependant, ne pouvant faire mieux, ces bonnes gens se résignent. Et, après le 24 mai, après le 16 mai, après le 15 octobre, ils espèrent encore! Ils attendent le lendemain du 4 novembre, pour goûter enfin les douceurs de la réalisation de leurs espérances. C'est ce qu'on peut appeler: avoir une confiance corsée.

Le régime constitutionnel repose sur une fiction et sur une convention. On suppose qu'un peuple peut déléguer sa souveraineté. Cette souveraineté en tant que puissance législative s'incarne dans une chambre, ou dans deux; en tant que puissance exécutive, elle s'incarne dans un monarque ou dans un président élu. On convient ensuite que le chef du pouvoir exécutif choisit les ministres, mais que ceux-ci, responsables devant les chambres, doivent se retirer dès qu'ils sont mis en minorité. De là, ces deux maximes parlementaires: «Le roi règne et ne gouverne pas». — «Tout ministère est responsable.»

Or, nous vivons dans une république parlementaire et constitutionnelle? Donc, le président doit *présider* et ne pas *régner* et les ministres doivent être *responsables*. Il était alors tout naturel, que les croyants du régime attendissent, au lendemain du 15 octobre, la démission du cabinet de Broglie-Fourtout.

On comprend, en effet, que pour que le régime parlementaire fonctionne sans trop de craquements, il est indispensable que tous ceux qui sont choisis pour en constituer les rouages, admettent la fiction sur laquelle il repose, et se soumettent absolument à cette convention: responsabilité ministérielle.

Eh bien! aujourd'hui, pour beaucoup de gens, cette fiction devient ridicule et cette responsabilité une plaisanterie.

Le soldat que nous avons mis à notre tête alors qu'il fallait le mettre autre part, comprend tout naturellement le parlementarisme en habitué de caserne. Pour lui, la Constitution est une place fortifiée qu'il a reçu la mission de défendre, contre le flot toujours montant de la démagogie. Cette place possède deux lignes de défense: la Chambre des députés et le sénat; une citadelle: le pouvoir exécutif. Le 20 février, la première enceinte a été prise. Le 16 mai, les canons du Sénat ont tonné et la Chambre a été évacuée. Mais voilà que le 14 octobre, malgré les efforts des bachibouzouks du pouvoir exécutif, les républicains ont reconquis l'assemblée législative. Le 4 novembre, par les élections départementales, ils vont se préparer à l'attaque de la seconde enceinte, du Sénat. Si le pouvoir exécutif reste maître du Sénat, on signera un court armistice, et dès 1879 le canon du Sénat fera de nouveau évacuer la Chambre. Le pouvoir exécutif donnera ensuite; l'état de siège sera proclamé, des députés seront arrêtés, des journaux suspendus, des conseils municipaux dissous, des procès commencés, et il faut espérer que toutes les positions perdues seront réoccupées par les troupes de l'ordre. Mais, si les élections du 4 novembre sont *mauvaises*? si après les portes de la Chambre, celles du Sénat sont forcées par les républicains? il restera encore une ressource: on s'enfermera dans cette citadelle, le pouvoir exécutif, avec 400,000 soldats, 200,000 mouchards et autant de fonctionnaires, et là, morbleu! plutôt que de se rendre, on fera tout sauter en véritable maréchal de France!

Dans le langage des gens qui ont le sens commun, cela s'appelle faire un coup d'Etat.

Qu'essayer devant cette façon toute soldatesque de comprendre et d'appliquer le parlementarisme?

Compter sur la responsabilité ministérielle? ce serait dérisoire. Sur l'insurrection? ce serait plus pratique; mais quand on y songe, que de sang versé! et peut-être inutilement.

Il y aurait un autre moyen de sauver la république conservatrice, pour ceux qui l'aiment: Ajouter un terme au dilemme de Gambetta:

« Se soumettre, se démettre . . . ou être descendu. »

A Sedan, les prussiens ont descendu le maréchal de son grand cheval de bataille. Maintenant son second cheval de bataille est le Septennat ; pourquoi n'essayerait-on pas à Paris une nouvelle édition mieux réussie ?

Comment, nous dira-t-on, vous nous préchez l'assassinat politique ? — Certainement, quand l'assassinat d'un homme prévient celui d'un millier d'autres ; résolument, quand on peut en frappant un soldat stupide, faire triompher une cause en évitant de sanglantes hecatombes prévues.

En principe, nous sommes contre l'assassinat politique. Mais si, dans un cas spécial, il peut-être utile nous savons regarder en face, et froidement, cette éventualité.

Nous blâmons Fieschi, nous blâmons Orsini. Nous les trouvons inutiles, et nous les croyons nuisibles. Quand une monarchie est dans la nature des choses, quand un empire repose sur des millions de suffrage, tuer le Roi, assassiner l'Empereur, ne sert à rien. Le Monarque à terre, l'Empereur mort, l'Empire et la Monarchie sont debout. Les manquer, c'est consolider leur puissance. Oui, l'assassinat politique est impuissant à changer un régime ; mais il peut aboutir à une substitution d'individus.

Aujourd'hui, la monarchie est ensevelie dans le passé ; l'empire enfoui dans l'égout ; la république vit dans la nature des choses. Frapper le président de la république, ne saurait tuer la république, mais cet acte changeait le président. Mac-Mahon mort, l'art. 8 de la loi du 25-28 février relative à l'organisation des pouvoirs publics trouve son application :

« Art. 8. En cas de vacance par décès ou par toute autre cause les deux Chambres réunies procèdent immédiatement à l'élection d'un nouveau président. »

Le maréchal descendu, les deux Chambres réunies en Assemblée nationale nomment avec 100 voix de majorité un républicain, président de la république. N'est-ce pas justement là ce que vous demandez, o partisans de la république conservatrice et parlementaire ?

Pourquoi alors ne l'avez-vous pas ? N'y aurait-il pas parmi les millions du dernier vote, un seul républicain de taille à jouer sérieusement le Brutus ?

Ah ! si la réalisation de la révolution sociale tenait seulement ainsi au fil d'une existence tyrannique, nous ne serions pas un, mais cent dans l'Internationale, à aiguiser dans l'ombre la lance des poignards et à glisser des balles dans la culasse des revolvers !

Mais Mac-Mahon ou Grévy ? que nous importe à nous les vaincus de la Commune ?

De la Fédération.

L'homme a des besoins. Pour satisfaire ces besoins, il sent bien vite l'insuffisance de ses efforts isolés et il s'aperçoit de l'avantage qu'il y a pour lui de les combiner avec ceux de ses semblables. Voilà certainement une vérité que personne ne conteste ; mais l'accord cesse d'exister, quand il s'agit de régler la mise en œuvre de cette activité collective. Les uns croient qu'il faut confier ce soin à un prétendu organisme social qu'ils appellent l'Etat ; d'autres pensent, que les intéressés peuvent eux-mêmes directement, sans intermédiaires, produire, mettre en action, diriger cette puissance commune. De là, deux théories, celle des étatistes et celle des fédéralistes.

Examinons séparément ces deux théories, nous les comparerons ensuite.

Dans la société, l'homme est d'abord producteur et consommateur. Il éprouve ensuite des besoins intel-

lectuels, artistiques, de sentiment, de plaisir. Il veut aussi agir et propager ses idées. Tous ces intérêts, son bonheur l'exige, doivent recevoir satisfaction. Eh bien ! sans qu'il soit porté la moindre atteinte à sa liberté, par la force même des choses, il est déterminé à s'unir à ceux de ses semblables qui éprouvent les mêmes besoins que lui. Du contrat qui se forme ainsi résulte une infinité de groupes divers.

Un menuisier par exemple, comprend l'utilité qu'il peut retirer, pour la défense de son salaire aujourd'hui, pour produire lui-même quand il aura à sa disposition certains moyens matériels, de l'union avec les autres travailleurs de son état. De là le corps de métier. — Tous les habitants d'une rue, quelle que soit d'ailleurs la profession qu'ils exercent, ont certains intérêts communs. Tous désirent que le pavé de leur rue soit bien entretenu, les égouts hygiéniquement aménagés, la fontaine commodément placée, l'éclairage bon, la sécurité assurée ? Rien, ne serait donc plus naturel que de les voir former entre eux un groupe local ayant assez de puissance pour assurer à tous la jouissance de ces avantages. — On comprend que la même remarque peut s'appliquer successivement à tous les intérêts de l'individu que nous avons énumérés plus haut.

Comparons maintenant ces différents groupes entre eux. Il nous sera facile de nous apercevoir que quelques-uns ne sont pas complètement étrangers l'un à l'autre ; qu'ils s'attirent mutuellement ; qu'il y a entre eux une sorte d'affinité qui tend à les rapprocher, à les unir ; qu'en un mot, ce qui s'est passé d'abord entre les individus, se passe maintenant entre les groupes. Il se forme ainsi des groupes de groupes, c'est-à-dire des **Fédérations**. D'autres au contraire n'ont absolument rien de commun ; ils sont en quelque sorte indifférents les uns aux autres. Les rapprocher serait commettre une faute analogue à celle de cet apprenti mathématicien qui prétendait additionner ensemble des quantités de natures différentes et qui n'aboutissait ainsi qu'à produire le cahos comme résultat de son addition.

Que tous les groupes de menuisiers d'une même ville s'unissent ; que cette fédération locale forme ensuite en contractant avec celles des autres villes une fédération de l'ensemble du corps de métiers ; rien de plus logique et de plus nécessaire ! Les membres de ces groupes ou les délégués qu'ils enverront, sauront que faire une fois réunis. Ils auront à causer de la défense de leur salaire ; ils pourront chercher les meilleurs moyens de devenir un jour maîtres de leurs instruments de travail ; ils devront étudier, quand ce résultat sera obtenu, de la meilleure organisation qu'il faudra se donner pour produire. — Que dans une même ville, une région, les groupes de métiers similaires, comme la menuiserie, la charpente, la serrurerie, la plâtre, etc., s'entendent pour constituer entre eux la fédération de l'industrie du bâtiment, nous le comprenons. Qu'on fasse de même pour toutes les branches industrielles, pour la manufacture, les produits chimiques, les professions scolaires, etc., rien de plus naturel. — Qu'enfin toutes les branches industrielles s'unissent pour établir une fédération plus générale que les précédentes, les comprenant toutes dans son sein, cela serait utile. Ce serait une organisation véritable de toute la production humaine.

Si dans un autre ordre d'idées, les groupes formés par les habitants de différentes rues forment le groupe supérieur du quartier ; si les groupes des quartiers forment celui de la commune ; si les fédérations communales forment la fédération générale de la consommation, tout cela sera encore logique. N'y a-t'il pas à s'occuper des grandes voies entre les quartiers ? des routes, des moyens de communication entre les villes ?

Mais, que des groupes incompatibles comme un groupe de métier et un groupe de rue, la fédération d'une branche industrielle et une fédération communale, cherchent intimement à s'unir, nous chercherions sans la trouver la base de ce contrat. Que feraient, face à face, des groupements comme ceux-là? De quoi traiteraient-ils? l'un parlerait, l'autre répondrait: allumettes chimiques? ils n'ont pas la même langue, ils ne se comprendraient pas; ce serait une véritable tour de Babel.

D'après la théorie fédéraliste, on le voit, l'organisation se poursuit autour d'un centre, l'individu. De ce centre rayonnent dans la direction de chaque intérêt un groupe spécial. Ensuite ces groupes s'unissent aux groupes et les fédérations aux fédérations. C'est l'organisation même de la masse sociale.

Les théoriciens de l'Etat, connaissent certainement l'existence de quelques-uns de ces groupes. Aveugle qui ne les verrait pas! mais de vieux préjugés politiques leur masquent toute l'importance que peut avoir comme organisation sociale la formation libre et toute spontanée de ces groupes et de ces fédérations.

Des économistes de la valeur de Marx ne pouvaient certainement pas laisser pousser sans les apercevoir ces corps de métiers qui couvrent le monde. Mais on a moins bien observé les collectivités qui se forment aussi autour des autres intérêts humains. Et cependant! que l'on fasse disparaître les restrictions législatives et matérielles apportées à la possibilité de l'association dans nos sociétés modernes et l'on verra quelle végétation puissante sera celle de ces groupes. Les étatistes ont surtout été frappés du côté économique de la question; ils ont moins bien vu le côté politique.

Certes, ils ne méconnaissent pas tous ces intérêts qu'il faut satisfaire! mais de même qu'autrefois, on levait la main, dans l'embarras, vers la Providence, ils tendent aujourd'hui les bras vers l'Etat, leur Dieu moderne! qui s'occupera de la gérance de tous ces intérêts? l'Etat! Qui fera cela? Dieu!

Or l'Etat se réalise dans la pratique par la délégation de toute souveraineté à des élus qui forment une espèce de classe dirigeante. De sorte que l'idéal de cette organisation serait la formation d'une véritable pyramide hiérarchiquement construite, dont la base serait la masse écrasée au-dessus de laquelle se superposeraient, en différentes couches, les fonctionnaires, les députés, le pouvoir exécutif!

Les deux systèmes en présence peuvent être comparés en deux mots: le système fédéraliste est l'organisation de la masse sociale; c'est l'organisme, c'est la vie, — le système étatiste, c'est le remplacement de la masse sociale par quelques-uns; c'est l'abdication, c'est l'esclavage, c'est la mort!

Bulletin international.

Au moment même où les Internationaux de la Suisse expient sous les verrous, en compagnie de voleurs et de souteneurs de filles publiques, le crime d'avoir maintenu par la force un droit constitutionnel, la liberté de manifestation, les ouvriers du parti politique connu sous le nom d'*Arbeiterbund* se réjouissent de ce qu'ils regardent comme une conquête légitime nouvelle, du vote d'une loi sur les fabriques. Ils devraient prévoir, en voyant le cas que la bourgeoisie de leur pays a fait le 18 mars d'une liberté acquise, le compte qu'elle tiendra de leur droit nouveau. Les ouvriers suisses constitués en parti politique avaient demandé aux chambres une loi sur les fabriques. Leur projet convenablement châtré par la législation fédérale vient d'être soumis au référendum (vote populaire, espèce de plébiscite par oui et par non) et il a été accepté à 11,000 voix de majorité. Nous ne les chicanerons pas sur

les lacunes que contient la loi nouvelle, nous leurs ferons remarquer seulement que pronée et votée par les fabricants libéraux, cette loi doit être très anodine. La supposerait-on d'ailleurs irréprochable théoriquement, il est clair que comme application elle restera lettre morte. Qui doit en effet en surveiller l'exercice? des inspecteurs nommés par l'Etat. N'est-il pas évident que les ouvriers seront protégés par ces fonctionnaires nouveaux comme ils le sont par les anciens, agents de police, juges, gendarmes et soldats! N'est-ce pas tout dire? Les inspecteurs voudraient-ils d'ailleurs faire sérieusement leur devoir qu'ils ne le pourraient pas.

Il paraît que les ouvriers de Gand avaient pris au sérieux la promenade qu'on leur a fait faire, drapeau rouge en tête, à l'époque du Congrès. Sa Majesté le Roi a été accueilli dans cette ville par une bordée de coups de sifflets. La police a voulu faire un prisonnier qui lui a été arraché par la foule. Si les ouvriers de Gand commencent à faire des émeutes (des *Putsch!*) que diront les théoriciens qu'ils avaient délégués au Congrès universel? ces théoriciens qui ne voulaient pas se déclarer solidaires des actes de Berne et de Bénévent? Décidément les ouvriers de Gand ne sont pas convenables! On ne nomme pas des délégués pour leur donner ensuite, et par le fait, de semblables démentis!

Le *Mirabeau*, organe des sections de la Fédération de la vallée de la Vesdre (Belgique), cherche justement dans un article à justifier l'emploi de la grève, en démontrant l'inutilité pour les ouvriers des règlements de l'Etat.

« L'ingénieur — dit ce journal — ne peut voir les travaux, parce que: 1° c'est le directeur de l'exploitation qui le conduit dans les travaux et il ne le conduit que dans les tailles où tout est en ordre; 2° la visite des ingénieurs ne se faisant jamais à l'improviste, les intéressés et leurs ayant-cause ont le temps de boucher les avenues qui conduisent aux travaux qui ne sont pas en ordre; 3° les porions prévenus et dispersés dans toute l'étendue des travaux, et sachant sur quel point l'ingénieur se trouve, empêchent le passage de l'air dans les galeries où il n'est pas, pour envoyer un plus fort courant dans celles qu'il visite. » — « Aucun ouvrier n'oserait signaler le danger à l'ingénieur parce que: 1° les ouvriers se disent, avec beaucoup de raison, qu'ingénieur et directeur s'entendent ensemble; 2° parce que si un ouvrier exigeait la visite des lieux et allait dans ce but parler à l'ingénieur, il a tout à craindre que le directeur ne sache que c'est lui qui a exigé l'enquête et ne le renvoie; si l'on ne dit pas que c'est pour ce motif, on en trouvera bien d'autres!

On annonce pour le mois de novembre, le début du procès des insurgés de Bénévent. Les prisonniers sont en bonne santé et sept, dit-on, ont déjà été mis en liberté à la suite d'une ordonnance de non lieu. Ceux qui comparaitront devant les tribunaux bourgeois donneront certainement une preuve de plus du courage et de la dignité des révolutionnaires socialistes. Pendant qu'en Italie le peuple véritable souffre et ne voit pas sans angoisses approcher un hiver qui lui promet plus de faim et de froid, les sociétés libérales s'amuse! un soir du mois passé, diverses associations démocratiques et de secours mutuels de Pise, accompagnaient à la gare la Société des volontaires de la liberté de Gènes. Musique, toast, vivats, rien ne manquait à la cérémonie. Toute cette joie bruyante ne fut pas du goût de la foule. « Du pain et du travail! Plus de fêtes! Vive le socialisme! » tels furent les cris poussés par quelques spectateurs et répétés par l'écho formidable du peuple tout entier. L'autorité devait naturellement intervenir; sinon immédiatement, du moins plus tard. C'est en effet ce qui eut lieu. On a intenté un procès à deux socialistes O. Falleri et A. Martini, qui devront par conséquent comparaître devant le tribunal sous la prévention de manifestation accompagnée de cris séditieux. Immédiatement 86 autres socialistes ont hautement revendiqué leur part de responsabilité dans cette affaire, mais le gouvernement voulant éviter la propagande que ferait un semblable procès, a refusé de prendre en considération la déclaration faite et ne veut voir que deux coupables.

En Angleterre le Congrès des Trades-unions est terminé.

C'était pitié que de voir s'agiter encore ce cadavre d'une association puissante, inutile aujourd'hui, mais qui à une époque a rendu de si grands services. Produit d'une période historique terminée, contemporaines du parlementarisme, les Trades-unions ont été une organisation révolutionnaire devant laquelle les patrons tremblaient! aujourd'hui on y discute parlementairement l'idée coopérative; on y prépare la fortune politique et peut-être civile de quelques chefs, parasites du grand cadavre. Un fait suffira pour éclairer nos lecteurs sur l'esprit qui règne maintenant. Au congrès, une proposition fut faite d'augmenter les pouvoirs du comité parlementaire; cette proposition a été repoussée; mais ses adversaires n'ont pas mis en avant les principes de l'autonomie, mais cet argument curieux: « les patrons pourraient se plaindre, que les ouvriers dans leurs revendications, fussent commandés par un pouvoir dictatorial! ». Assez sur ce sujet, on doit le respect aux grandes tombes.

Pendant ce temps, plusieurs grèves ont eu lieu. Quelques-unes ont échoué, après d'énormes dépenses. Dans le village de Ryhope Sunderland 700 familles de houilleurs ont été chassées de leurs maisons. On a vu d'abord ce spectacle navrant: les meubles empilés dans les jardins des maisons vides et fermées; des gens vivant sous des tentes grossièrement construites; de là, une foule de maladies. Le temps ensuite est devenu humide; alors, les tentes se sont enfoncées dans un pied de boue, les meubles sont devenus des débris, les couches pourries; les gens dorment sur les boîtes à côté de leurs anciens logements inhabités!

Quand les Trades-unions avaient leur raison d'être, un pareil état de choses eut vite pris fin. La pointe d'une arme eut cherché la poitrine de l'un des heureux qui font tant de misérables! on n'eut jamais pu découvrir le justicier; mais, sur le mort, on eut trouvé cet écrit: « par ordre des Trades-unions ». Mais on craint aujourd'hui de faire de la peine aux patrons! O peuple! quand donc ouvriras-tu les yeux, pour châtier de ta large main, ces hommes qui ne voient dans ton émancipation que leur émancipation propre?

Le citoyen Liebknecht déjà député ouvrier au Reichstag (parlement de l'empire d'Allemagne), a été élu dernièrement député de la Chambre saxonne. Le gouvernement conteste cette élection sous le prétexte que l'élu, n'étant pas citoyen saxon depuis trois ans, n'était pas éligible. Liebknecht s'appuie sur l'art. 3 de la constitution de l'Empire, constitution supérieure aux lois des petits états allemands, pour maintenir son éligibilité. Nous ne savons pas qui aura le dernier mot dans cette affaire, mais le gouvernement donna-t-il raison au député ouvrier, le seul fait de voir un socialiste en appeler aux lois impériales, lui fait perdre son procès devant l'opinion des travailleurs. Quoi qu'il en soit, le parti légal est triomphant de cette élection; pour nous, elle nous confirme dans l'appréciation que nous avons souvent portée sur le mouvement démocrate allemand. Il est de mode aujourd'hui de s'extasier devant le succès des frères d'Allemagne, et surtout on cherche à les plagier. En faisant cela, on montre tout simplement des connaissances historiques imparfaites. L'Allemagne n'a pas encore sa période de centralisation jacobine. Son parti républicain radical n'est pas formé. Elle entre dans cette période et ce parti se forme. Ce qu'on appelle le parti démocrate-socialiste allemand n'est pas autre chose qu'une masse hétérogène contenant dans ses flancs le parti républicain mêlé au parti socialiste. Une scission certaine se produira entre ces deux groupes incompatibles. Le parti républicain se développera avec son chef Liebknecht et sa petite bourgeoisie, et le parti socialiste se concentrera de son côté. Liebknecht vient d'être élu en Saxe? Comment? En Saxe le cens électoral existe; c'est donc au vote, non des ouvriers, mais des petits bourgeois, qu'est dû le succès remporté. Que les lecteurs de l'*Avant-garde* soient attentifs à ce que nous venons de leur dire et ils verront notre opinion être de plus en plus corroborée par les faits.

Nous ne nous trompons pas. La Commission fédérale de la Fédération française de l'Association inter-

nationale des Travailleurs s'est émue des hypocrisies et des mensonges de la presse libérale. Dans les journaux suisses rien n'a été publié qui puisse avoir causé l'**Erreur du Progrès de Lyon**. Seul, le **National suisse**, après les feuilles françaises s'est fait l'écho du prétendu démenti du citoyen Pindy. Une rectification très ferme a été envoyée par celui-ci et ce journal a eu la loyauté de l'insérer. Un second manifeste va être lancé et un exemplaire accompagné d'une lettre sera envoyé au **Progrès** et au **Petit Lyonnais**. Nous sommes certains qu'ils ne reproduiront pas le manifeste; mais peut-être auront-ils la pudeur d'insérer la rectification. Nous verrons.

Nouvelle Calédonie. — *Ile des Pins.* — Nous extrayons d'une lettre de l'un de nos amis les passages suivants:

„Quant à la vie que je mène dans la déportation elle est fort pénible, ainsi que tu peux le penser. Nous avons compris, quelques camarades et moi, que l'instruction était le plus sûr moyen de tuer l'ennui et la mélancolie qui nous dévorent. C'est ainsi que nous sommes parvenus à supporter les longs jours de la captivité. Voilà, comment, pour ma part, j'ai pu conserver un moral excellent. Car, crois-le bien, je ne suis pas changé; au contraire, j'ai pour nos ennemis plus de haine que je n'en eus jamais. Je me souviens de l'assassinat de notre pauvre Théophile (Ferré) et je ne désespère pas de pouvoir un jour le venger!... Mais malheureusement ce moment n'est pas encore venu.

Je crois la république perdue, si toutefois on peut donner le nom de république au gouvernement septennal et Mac-Mahonien qui régit la France. Car, pour nous n'est-ce pas, nous ne reconnaissons à la vraie république qu'un drapeau: le drapeau rouge!... Et ces gens-là, sont loin, je crois, de l'arborer à l'hôtel-de-ville!

Nous marchons pieds nus, presque sans vêtements, sous un soleil tropical. On nous abreuve d'outrages de toutes sortes. Pour un rien, nous passons devant un conseil de guerre; et quel conseil!... Quant aux punitions disciplinaires, elles pleuvent comme grêle. Non seulement on nous met en prison, mais on nous attache par les pieds à un instrument de supplice qu'on nomme la barre. Oh! la barre! mon ami, quelle invention moderne!... comme le Progrès marche!

Je ne te parlerai pas des coups de feu tirés sur les déportés, car cela est arrivé plusieurs fois, et les surveillants n'ont pas été punis. Te dirai-je aussi qu'on a supprimé les vivres de quelques-uns d'entre-nous, et qu'on nous a menacés de nous rationner tous? Vois-tu d'ici la perspective! Trois mille hommes mourant de faim!... Mais cette menace n'a pas été mise à exécution. Pourtant, juge ce que nous devons penser!

En somme nous souffrons toutes les tortures physiques et morales que des bourreaux puissent imaginer. Voilà, mon ami, cet *Eldorado Calédonien*, cet *Eden* si vanté! Voilà les moyens qu'emploient, vis-à-vis de détenus politiques, ce gouvernement de l'*Ordre moral*... L'empire est surpassé“.

Pas de commentaires n'est-ce pas? on enfonce la colère dans son cœur, jusqu'au jour si désiré où on pourra l'en faire sortir!

France. — *Lyon.* — „Le Congrès ouvrier de Lyon doit s'ouvrir le 9 décembre, clôturer ses séances le 29 du même mois. Nous n'avons pas encore reçu le texte officiel du manifeste-programme, mais nous pouvons vous donner l'ordre du jour définitif, il comprend neuf questions: 1° Le travail des femmes. — 2° Les chambres syndicales et les associations. — 3° Les crises industrielles et le chômage. — 4° L'instruction, l'enseignement professionnel et l'apprentissage. — 5° La représentation directe du prolétariat au parlement. — 6° Caisses de retraite pour la vieillesse et les invalides du travail. — 7° Travail agricole et rapport entre les ouvriers des villes et ceux des campagnes. — 8° Vagabondage et mœurs dans les centres industriels. — 9° Conseils de prudhommes.

La tenue du Congrès ne sera-t-elle pas interdite par la police? on comprend que cela dépend des événements qui vont s'accomplir. Le *Journal du Loiret*, organe conservateur, donne cette interdiction comme un fait accompli.“

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la publication des résolutions soumises au vote au Congrès de Gand.